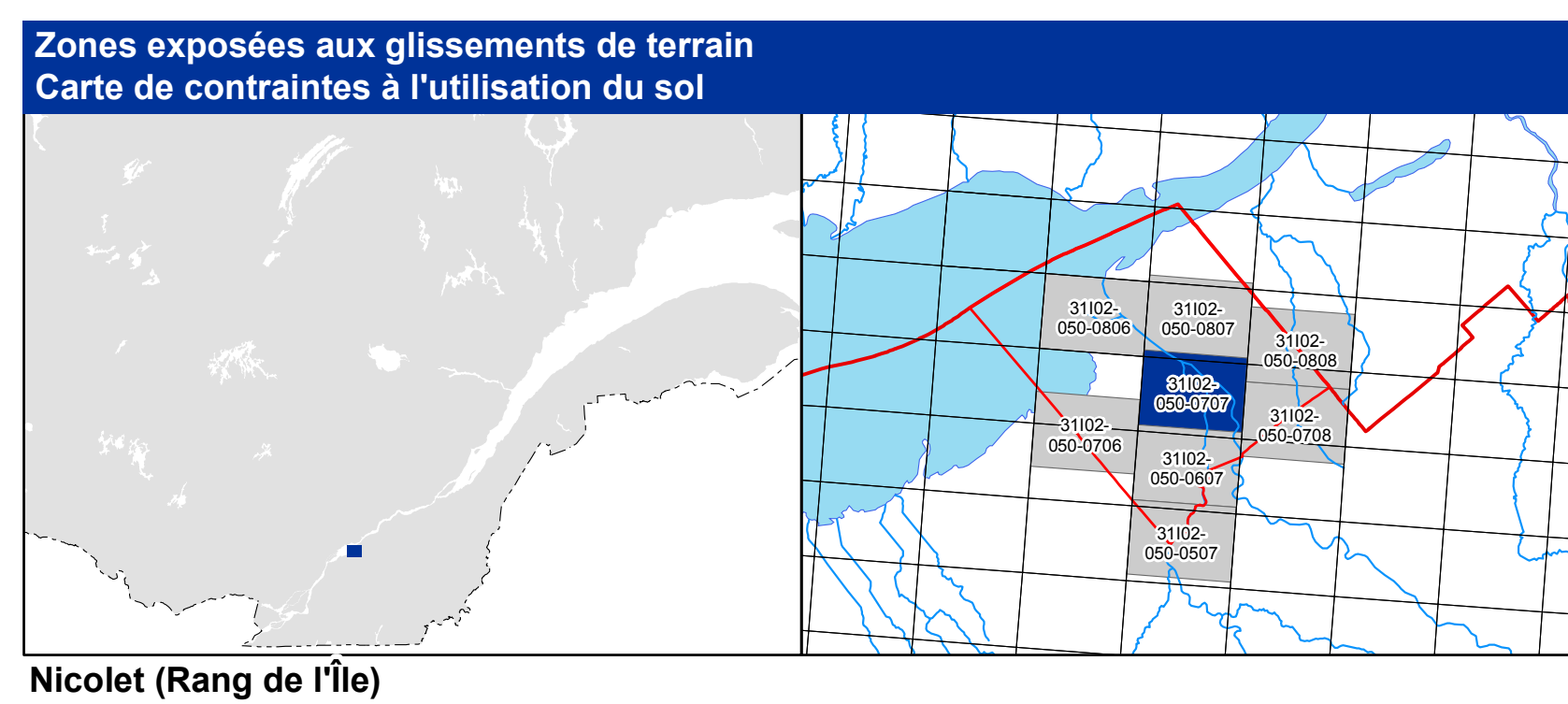



Nicolet (Rang de l'Île)



Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou moyennement rétrogrades

- RA1** Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique.
- RA2** Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique.
- NS1** Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique.
- NS2** Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique.
- NH** Zone composée de sols hétérogènes, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique.

— Sommet de talus
— Base de talus

Note: Les zones forcées correspondent aux talus tandis que les zones d'aires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus.

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogrades

- RA1-Sommet** Zone composée de sols à prédominance argileuse, talus au sommet des talus, pouvant être entraînés par un glissement de grande étendue.
- RA1-Base** Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1-Sommet.
- RA1-NA2** Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de grande étendue.
- RA2** Zone composée de sols à prédominance argileuse, pouvant hypothétiquement être affectée par des glissements de grande étendue.

Avis à l'utilisateur

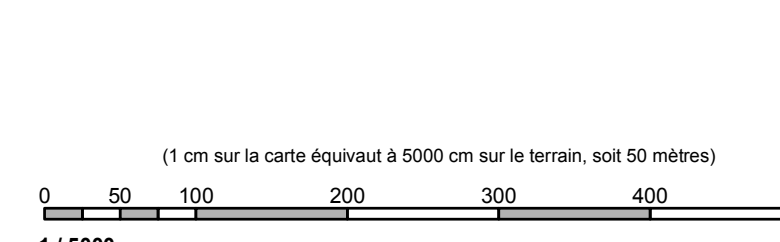
Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire qui doivent appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif selon certaines zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie, et leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et de fichiers dérivés. Quant au cadre normatif, il a été élaboré principalement en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou de l'utilisation requise.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité de l'être est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique : Ellipsoïde GRS80
Système de référence géodésique : NAD 83 compilé avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique : Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 8
Longitude d'origine (méridien central) : 73° 30' ouest
Latitude d'origine (équateur) : 0°
Facteur d'échelle : X : 304 800 mètres; Y : 0 mètre
0,9999



Sources

Relevés géotechniques de terrain :	Ministère des Transports du Québec	2003 - 2004
Hypsométrie de référence par restitution de photographies aériennes à l'échelle de 1:15 000 :	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec	1997 et 2004
Hypsométrie de référence par relevé LIDAR adépoté :	Ministère des Transports du Québec	2004
Orthophotographies aériennes à l'échelle de 1:40 000 (Q25500121 et Q25500123) :	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec	10 mai 2005

Crédit
Réalisation : Service de la géotechnique et de la géologie
Direction du laboratoire des chaussées
Ministère des Transports du Québec
Version 1.0 (mai 2006)
© Gouvernement du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 1^{er} trimestre 2006